

Réunion de la Commission du commerce canado-américain

Les participants à la réunion de la Commission mixte du commerce canado-américain tenue le mois dernier à Toronto se sont déclarés satisfaits des résultats obtenus.

Le ministre du Commerce extérieur, M. John C. Crosbie et la Représentante au commerce des Etats-Unis, Mme Carla Hills, ont observé que même si l'Accord de libre-échange (ALE) canado-américain n'a que tout juste plus d'un an, les exportateurs des deux pays tirent déjà activement parti des possibilités qu'offre la libéralisation du commerce.

A la réunion, M. Crosbie et Mme Hills ont signé un accord sur l'élimination accélérée des droits de douane qui permet l'élimination anticipée des droits sur plus de 400 numéros tarifaires couvrant ensemble des échanges bilatéraux évalués à quelque 6 milliards de dollars.

Les échanges de marchandises entre le Canada et les Etats-Unis en 1989 ont globalement représenté 197 milliards de dollars, soit 4 % de plus qu'en 1988 et 12,2 % de plus qu'en 1987.

On s'attend à ce que le commerce entre les deux pays s'accroisse encore davantage alors que les obstacles continueront de tomber et que les perspectives d'investissements s'améliorent d'ici à la fin de la période prévue pour la mise en oeuvre de l'ALE.

Une deuxième série de consultations sur l'élimination accélérée de certains droits de douane a déjà été engagée.

Les deux parties ont mentionné les progrès réalisés dans plusieurs domaines depuis la dernière réunion de la Commission, en novembre 1989, dont :

- les recommandations préparées par le Comité binational d'experts sur les normes applicables au contreplaqué touchant une norme fondée sur le rendement ;
- la création du Groupe de travail sur les services pour surveiller la mise en oeuvre de l'ALE et pour envisager l'expansion et la libéralisation accrue du commerce des services ;
- l'entente sur le processus bilatéral à utiliser pour traiter efficacement des problèmes qui surgissent dans le domaine des règles d'origine ; et

• l'acceptation, par les Etats-Unis, de la demande du gouvernement canadien d'étendre à douze mois plutôt que six la période de validité des certificats généraux d'exportation.

M. Crosbie et Mme Hills ont aussi discuté de certains problèmes commerciaux entre les deux pays, y compris les questions du homard et de la bière, mais ils ont fait valoir que ces différends ne diminuaient nullement la nature positive de l'ensemble des relations canado-américaines.

La Commission a pour mandat de superviser la mise en oeuvre de l'ALE, de résoudre les différends et de s'assurer que l'ALE serve les intérêts aussi bien du Canada que des Etats-Unis.

Finie l'inspection des viandes à la frontière canado-américaine

Dans le cadre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis (ALE), on est parvenu à une entente qui prévoit la libre circulation du boeuf, du porc et de la volaille entre nos deux pays.

Cette entente, applicable à titre d'essai pendant un an, éliminera l'inspection à la frontière, ainsi que les retards et les coûts respectifs.

ALE : La décision est rendue en faveur d'exportateurs de framboises de C.-B.

Le mécanisme de règlement des différends prévu par l'Accord de libre-échange canado-américain (ALE) a permis à deux exportateurs de framboises de la Colombie-Britannique de contester avec succès l'imposition par les Etats-Unis de droits de douane sur leurs produits.

Les Etats-Unis ont décidé de lever les droits frappant ces deux sociétés canadiennes après qu'un groupe spécial créé en vertu du chapitre 19 de l'ALE ait demandé au département américain du Commerce d'expliquer la méthodologie utilisée pour le calcul du niveau des droits imposés à plusieurs exportateurs canadiens.

Le groupe spécial a constaté que les conclusions du département du Commerce étaient erronées à plusieurs égards et n'étaient pas justifiées par les faits. En conséquence, les droits antidumping imposés aux deux compagnies canadiennes — Clearbrook Processors Ltd. et Mukhtiar & Sons Ltd. — de juin 1986 à juin 1987 seront remboursés.

Selon le ministre du Commerce extérieur, M. John C. Crosbie, "Cette décision montre bien que grâce au mécanisme de règlement des différends de l'ALE, il est possible d'appliquer les lois commerciales de manière équitable et en temps opportun pour le bénéfice des sociétés tant canadiennes qu'américaines."

Bureau commercial du Canada à Denver

L'inauguration officielle du bureau commercial du gouvernement canadien à Denver, au Colorado, a eu lieu le mois dernier en la présence du consul général du Canada, M. Percy Eastham, et du gouverneur du Colorado, M. Roy Romer.

Mis sur pied en août 1989, le bureau est le vingt-septième du réseau mis en place par le Canada aux Etats-Unis afin de favoriser l'expansion des exportations et des investissements.

Il a pour mission d'aider les sociétés canadiennes à commercialiser leurs produits et leurs services ou à établir des entreprises conjointes au Colorado — et dans les Etats voisins de la région des Rocheuses.

Les échanges commerciaux entre le Canada et le Colorado sont passés de 573 millions de dollars en 1986 à 767 millions en 1989. Les exportations canadiennes comprenaient du papier journal, des produits photographiques et du matériel de laboratoire et médical.